

Conduite accompagnée à Marguerittes

Prendre de l'expérience dès 15 ans.

Pourquoi choisir l'AAC ?

L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) associe la formation avec un enseignant et une pratique régulière avec un accompagnateur. L'objectif : rencontrer davantage de situations de circulation, consolider ses acquis et préparer une conduite autonome plus sûre. Des trajets variés permettent de travailler l'observation, l'anticipation et les décisions au volant. L'accompagnateur et l'auto-école participent ensemble à cette progression.

1. Évaluer vos besoins et commencer la formation

Une évaluation de départ permet d'estimer vos besoins. Vous préparez ensuite le code et développez vos compétences pratiques avec nos enseignants. Le volume de formation dépend de votre progression.

2. Préparer le départ avec votre accompagnateur

Avant de commencer, les conditions requises doivent être réunies : code obtenu ou dispense valable, compétences validées, attestation de fin de formation initiale (AFFI), accord écrit de l'assurance et rendez-vous préalable d'au moins deux heures avec l'enseignant et un accompagnateur. L'accord du représentant légal est nécessaire pour un élève mineur.

3. Pratiquer dans des situations variées

La phase accompagnée dure au moins un an et comprend au minimum 3 000 kilomètres, exclusivement en France. Variez les trajets en respectant les règles propres à l'apprentissage.

4. Faire le point avec l'auto-école

Deux rendez-vous pédagogiques obligatoires réunissent l'élève, l'enseignant et au moins un accompagnateur. Chacun dure trois heures : une heure de pratique et deux heures de théorie. Le premier a lieu entre quatre et six mois après l'AFFI ; le second après au moins 3 000 kilomètres.

5. Préparer l'examen

Nous faisons le point sur vos acquis et les compétences à consolider avant votre présentation à l'épreuve pratique.

Quel est le rôle de l'accompagnateur ?

Il vous aide à pratiquer avec calme et régularité, en suivant les conseils de l'enseignant. Il doit détenir le permis B depuis au moins cinq ans, ne pas avoir fait l'objet d'une annulation ou invalidation dans les cinq années précédentes et être accepté par l'assurance.

Construisons votre parcours

Contactez le secrétariat pour vérifier les conditions d'inscription, les justificatifs nécessaires et l'organisation de votre formation.

Secrétariat : 07 66 65 62 86
notifications@app.auto-ecole-provence.com
2 avenue du Plaisir, 30320 Marguerittes

Référence : Service-Public, fiches F2826 (AAC) et F21012 (conduite supervisée). Informations vérifiées le 22 octobre 2026.